

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Arrêté du 26 janvier 2011 portant dissolution de la brigade territoriale d'Ambrault (Indre)

NOR : IOCJ1027719A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu le code de la défense, partie réglementaire, III ;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26 ;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement,

Arrête :

Article 1^{er}

La brigade territoriale d'Ambrault (Indre) est dissoute à compter du 1^{er} août 2011. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale d'Issoudun (Indre) est modifiée dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

L'officier, les gradés et gendarmes de la brigade territoriale d'Issoudun exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 janvier 2011.

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur général
de la gendarmerie nationale :

*Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,*

L. MULLER

ANNEXE

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<p>Issoudun</p>	<p>Issoudun Les Bordes Saint-Aoustrille Saint-Georges-sur-Arnon</p>	<p>Ambrault Bommiers Brives Chouday Condé Diors Issoudun Les Bordes Meunet-Planches Montierchaume Neuvy-Pailloux Pruniers Saint-Aoustrille Saint-Aubin Saint-Georges-sur-Arnon Sainte-Fauste Ségry Thizay Vouillon</p>
<p>Ambrault</p>	<p>Ambrault Bommiers Brives Chouday Condé Diors Meunet-Planches Montierchaume Neuvy-Pailloux Pruniers Saint-Aubin Sainte-Fauste Ségry Thizay Vouillon</p>	<p>(dissolution)</p>